



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

crèches et garderies

Question écrite n° 44229

Texte de la question

Mme Martine Faure attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la précarisation croissante du statut des assistants familiaux et des assistants maternels. La loi n° 2005-706 du 27 juin 2005 a permis certaines avancées en matière statutaire mais il demeure malgré tout encore des préoccupations concernant le caractère précaire de cette profession, notamment au niveau des fluctuations financières liées à la diminution soudaine et subie du nombre d'enfants accueillis. Ces professionnels souffrent d'un manque de reconnaissance professionnelle et statutaire qui se traduit dans les faits par de nombreuses difficultés notamment en matière de cotisation retraite. Aussi elle lui demande les améliorations susceptibles d'être apportées afin de faire évoluer favorablement le statut des assistants familiaux et maternels.

Données clés

Auteur : [Mme Martine Faure](#)

Circonscription : Gironde (12^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44229

Rubrique : Enfants

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [3 décembre 2013](#), page 12463

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)